



Luberon

Couleurs de Provence

Du 07 au 14 octobre 2024



LES POINTS FORTS DU VOYAGE :

- Visite des Baux-de-Provence
- Journée à Avignon, la Cité des Papes
- Découverte des villages perchés et le sentier des ocres

J1 : VOTRE REGION - NUIT ETAPE

Départ de votre région en direction de la Provence. Déjeuner en cours de route. Arrivée en soirée dans la région de Lyon et installation à l'hôtel, dîner et nuit.

J2 : NUIT ETAPE - APT LA PROVENÇALE

Trajet vers Apt. Arrivée au Castel-Luberon pour le déjeuner. **Découverte d'Apt** : fontaines anciennes, hôtels particuliers et placettes ombragées font partie du décor et du charme du village. Continuation avec la **maison du Fruit Confit**, dont Apt est la capitale mondiale. Dégustation. Retour au village vacances, cocktail de bienvenue puis dîner et **soirée animée**. Nuit.

J3 : DE SAINT-REMY AUX BAUX-DE-PROVENCE

Départ en direction des **Baux-de-Provence**, village classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Découverte de ses petites places, ses terrasses, ses ruelles, ses maisons chargées d'histoire. **Visite libre des Carrières de Lumières** avec spectacles multimédias artistiques et projection de célèbres tableaux mis en musique. Continuation vers **Saint-Rémy-de-Provence**. Déjeuner au restaurant. Visite de ce charmant village, porte des Alpilles. Route vers Fontveille et le fameux moulin d'Alphonse Daudet (extérieurs). Retour par **Maussane-les-Alpilles** et par la chaîne des Alpilles. Dîner au village vacances, **soirée animée** et nuit.

AUTOCAR



J4 : VILLAGES DE PROVENCE - FONTAINE DE VAUCLUSE - L'ISLE SUR LA SORGUE

Route vers **Ménerbes**, bâti au sommet d'une colline. Ce superbe petit village du Luberon est classé parmi les « Plus Beaux Villages de France ». Continuation vers **Lacoste**, dominé par la masse imposante des ruines d'un château. De là, vous admirez **Bonnieux**, village pittoresque étagé sur un promontoire et entouré de remparts. Déjeuner au village vacances. Puis route vers **l'Isle-sur-la-Sorgue**, ancien centre industriel de tissage, de teinture, de tannage, de papeterie, sans compter les moulins à grains et à huile. Découverte accompagnée de la ville. Continuation vers **Fontaine-de-Vaucluse**, dans une vallée au pied des monts du Vaucluse. La Sorgue, prend sa source à Fontaine-de-Vaucluse et jaillit au pied d'une falaise abrupte de 230 mètres. **Visite libre d'un moulin à papier** alimenté par les eaux de la Sorgue où l'on voit fabriquer du papier suivant les procédés anciens. Dîner au village vacances, **soirée animée** et nuit.

J5 : PLATEAU D'ALBION & NOUGATERIE - GORDES ET LAVANDES

Traversée du plateau d'Albion sur lequel était située l'ancienne base nucléaire française mise en place par le Général de Gaulle. Route vers le village de **Sault**, bâti en hémicycle à 765 mètres d'altitude sur une avancée rocheuse. **Visite d'une nougaterie** et dégustation. Déjeuner au village vacances. Départ vers **Gordes** et ses pittoresques maisons construites sur une falaise dominant la vallée de l'Imergue. Poursuite via la route touristique de l'abbaye de Sénanque et arrêt photo. Continuation vers **Coustellet** et visite du musée de la Lavande. Retour au village vacances pour dîner, **soirée animée** et nuit.

J6 : AVIGNON

Départ vers **Avignon**, ville d'art et de culture. **Découverte commentée en petit train** au cœur de la Cité des Papes : le Palais des Papes, monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Rocher des Doms, ses rues médiévales et commerçantes, ses quartiers pittoresques sans oublier le fameux Pont d'Avignon (extérieurs). Déjeuner au restaurant. Puis visite de **l'île de la Barthelasse**, havre de verdure et de fraîcheur qui constitue la plus grande île fluviale de France. Route vers **Villeneuve-les-Avignon** et sa vue magnifique sur Avignon depuis le fort Saint-André et la tour Philippe le Bel. Retour au village vacances pour dîner, **soirée animée** et nuit.

J7 : ROUSSILLON ET LE SENTIER DES OCRES - GARRIGUE & LOURMARIN

Direction Roussillon pour une balade pédestre sur le **Sentier des Ocres** : parcours pédagogique aménagé au cœur des anciennes carrières, le fameux Colorado provençal. Continuation par la découverte du village de **Roussillon**. Déjeuner au village vacances. L'après-midi, on atteint le **plateau de Claparede** par le col du Pointu, paysage typique de garrigue parsemée de lavande où paissent chèvres et moutons. Route vers **Lourmarin**, dominé par un château pour un temps libre à la découverte de ce village. Trajet par **Saignon**, bâti sur un promontoire. Dîner au village vacances, **soirée animée** et nuit.

J8 : APT - VOTRE REGION

Départ pour votre région. Arrêt déjeuner en cours de route. Arrivée tardive dans votre région.

NB : L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourra être modifié tout en respectant l'intégralité des visites.



VILLAGE VACANCES CASTEL LUBERON



Équipements :

- Piscine
- Terrain de pétanque
- Terrain de tennis
- Mur d'escalade
- Ferme pédagogique
- Terrains multisports
- Ping-pong
- Bibliothèque

Plus qu'un village vacances, un domaine. Le Castel Luberon vous reçoit sur 3 hectares, dans ses chambres au style raffiné : vous n'avez qu'à mettre les pieds sous la table. La piscine et sa plage sont au centre du village, incontournables ! S'y ajoutent le terrain de tennis, la salle de squash, le mur d'escalade, et bien sûr, la pétanque... Notre équipe vous concocte un riche programme d'animations, en journée et en soirée pour un séjour inoubliable. Lâchez prise : sitôt arrivés, vous êtes en vacances.

Le prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, l'hébergement 1 nuit étape en hôtel 3*** et 6 nuits au village vacances Le Castel Luberon, base chambre double standard, la pension complète du déjeuner du J1 au déjeuner du J8, la boisson base ¼ vin aux repas, le café uniquement le midi, lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni et changé une fois durant le séjour, les visites, les entrées selon programme, les services d'un accompagnateur local durant les excursions, l'accès aux infrastructures du village vacances (piscine, bibliothèque...) et les soirées animées, la taxe de séjour.

Le prix ne comprend pas :

La chambre individuelle : 220 € (en nombre limité, en demande à la réservation), les boissons et les visites non mentionnées ci-dessus, les pourboires éventuels et dépenses personnelles. L'assurance multirisque annulation / bagages et assistance rapatriement + protection sanitaire : 50 €.

Formalités :

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Respect des règles sanitaires en vigueur au moment du voyage.



VOYAGES PARTENAIRES RGO

Les voyages mentionnés «Voyages Partenaires» sont des séjours en France ou à l'étranger pour lesquels nous collaborons avec des partenaires autocaristes indépendants du Grand Ouest. Cela nous permet de vous offrir une plus large gamme de voyages dans notre brochure. Lors de ces voyages, vous serez transportés par RGO Mobilités ou un de nos partenaires, mais nous assurons votre ramassage aller et retour depuis les villes habituelles jusqu'au lieu de rendez-vous avec le car principal. Le placement dans le car s'effectue par ordre d'inscription.

RGO VOYAGES (anciennement Le Pape Voyages) – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : agence@rgo-voyages.fr

Tourisme IM035210001 – Site Internet : www.le-pape-autocars.com

S.A.S au capital de 300 000€ - RCS Rennes 699 200 788 - APE 4939A





Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière GROUPAMA ASSURANCES-CREDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre, tél : 09-69-32-23-36 ou caution@groupama-ac.fr) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de RGO VOYAGES (RGO MOBILITES).

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727619R/jo/texte>

RGO VOYAGES (anciennement Le Pape Voyages) – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : agence@rgo-voyages.fr

Tourisme IM035210001 – Site Internet : www.le-pape-autocars.com

S.A.S au capital de 300 000€ - RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939A

